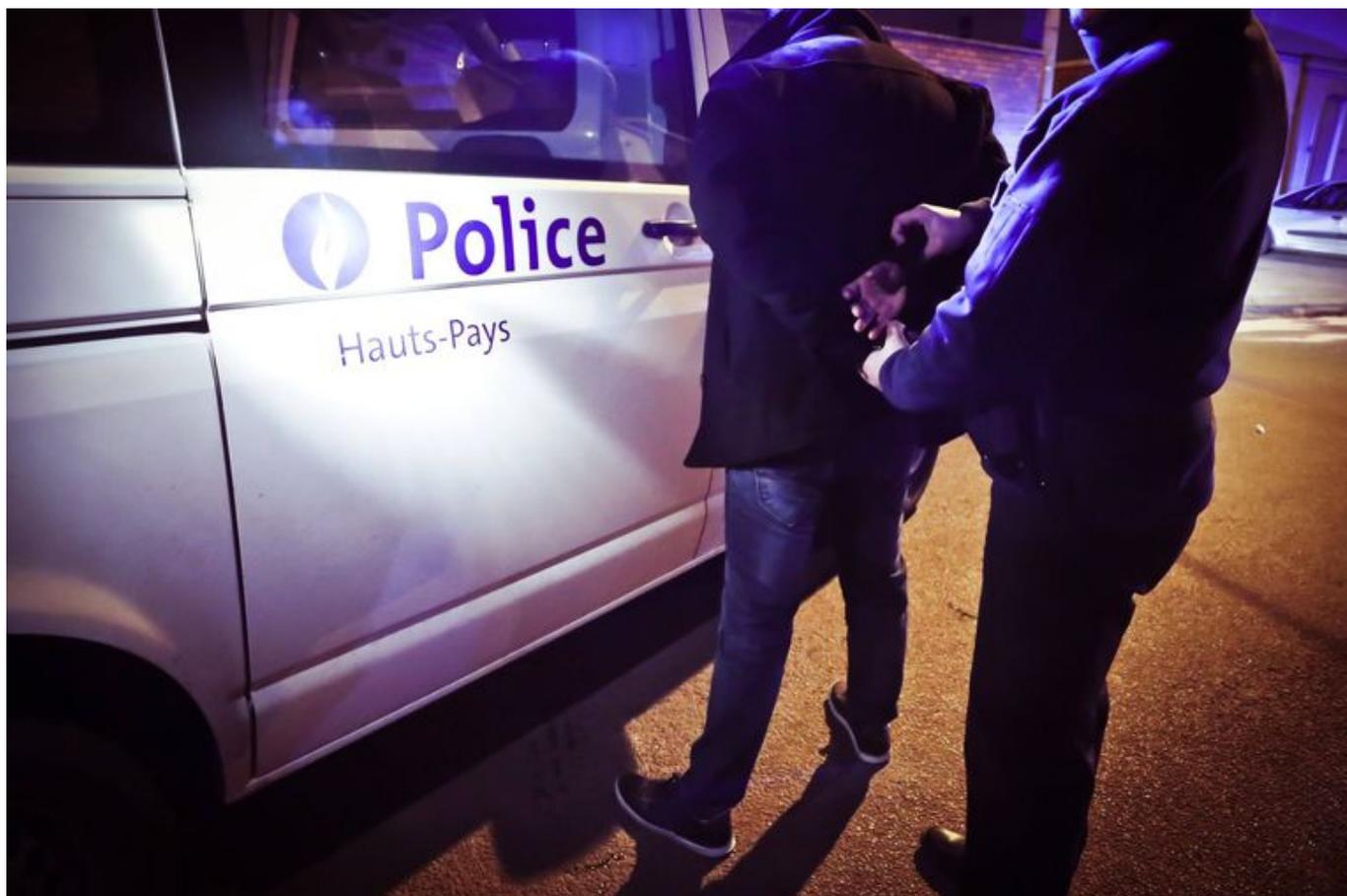


Quiévrain : 464 euros d'amende pour avoir fait des dérapages sur un rond-point

Le véhicule avait été filmé le mercredi 31 août alors qu'il effectuait des dérapages.

F.D.

Publié le 05-09-2022 à 15h49 - Mis à jour le 05-09-2022 à 15h58

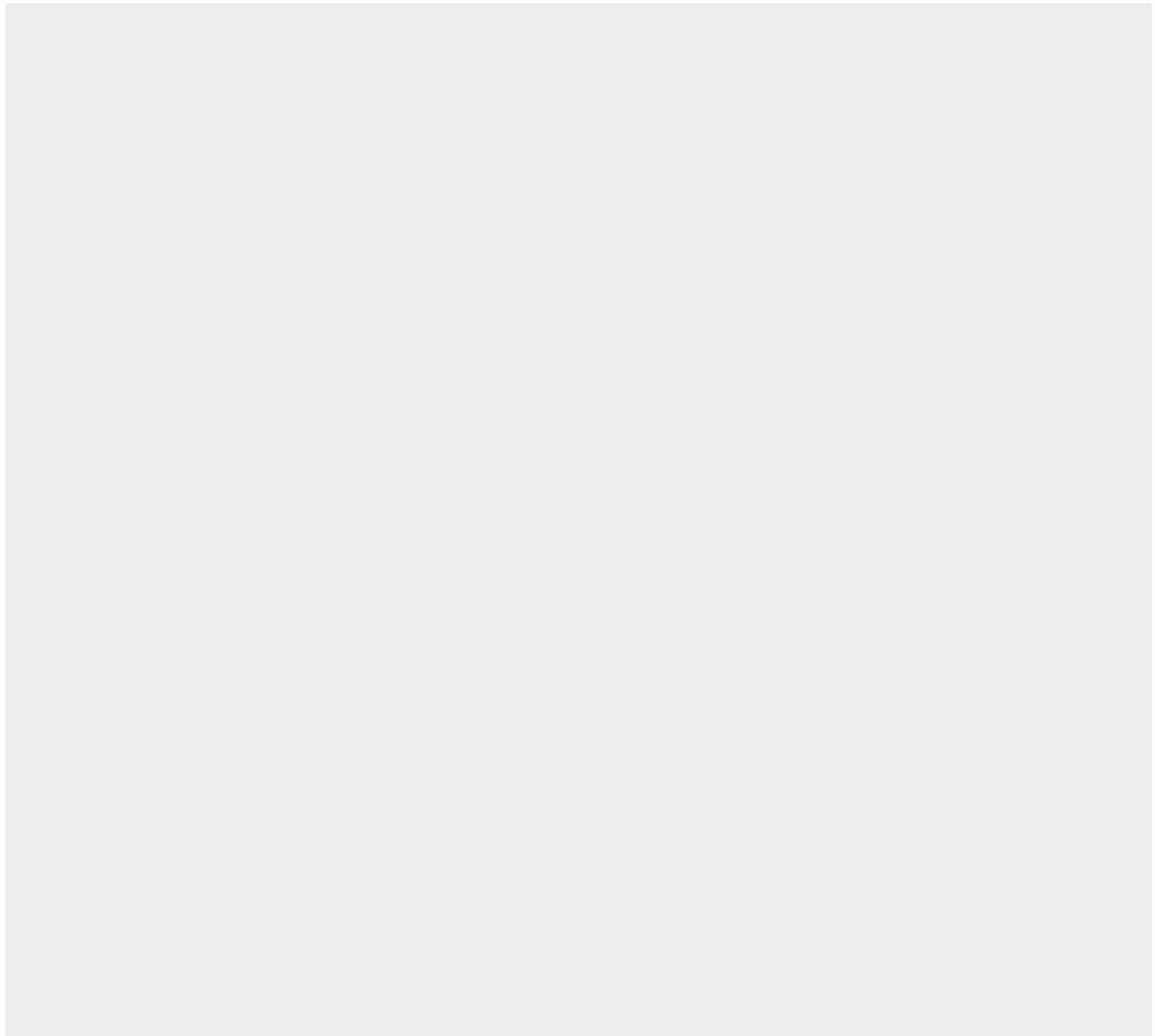


©AVPRESS

Certains conducteurs prennent parfois les routes de leur village pour des circuits de course. Ce jeudi premier septembre, la police des Hauts-Pays a d'ailleurs pu le constater. Alors qu'elle patrouillait dans Quiévrain, elle a repéré la présence d'un véhicule responsable d'une conduite irresponsable survenue la veille dans le rond-point de la Bourse. Le véhicule avait en effet été filmé le mercredi soir alors qu'il effectuait des tours de rond-point en dérapages pour ensuite le quitter

en sens giratoire inversé. La vidéo montrait également la présence d'un piéton hésitant à continuer sa marche face à ce rodéo urbain.

"Contrôlé et identifié, le conducteur a avoué spontanément aux policiers être le responsable des dérapages de la vielle, et semblait ne pas avoir conscience de la dangerosité de son attitude", indique la zone de police des Hauts-Pays. *"Pas moins de six infractions lui ont été reprochées."*



Les infractions reprochées concernaient le non-respect du code la route (58 euros), le non-respect de sa vitesse en présence d'autres usagers (116 euros), la mise en danger d'autres usagers vulnérables (58 euros) ainsi que le non-respect du sens giratoire (58 euros), la création de fumée avec les pneus (116 euros) et avoir occasionné une gêne auprès

des autres usagers (58 euros). Au total, une perception immédiate de 464 euros a donc été réclamée au conducteur.